Le Villeneuvois

Modifier PDF
(Non enregistré)

revenir page d'accueil

Bulletin municipal n° 04/2014

Le mot du Maire

Pour cette rentrée 2014 je vous souhaite le meilleur.

En effet, après un été mouvementé sur le plan international, une situation géopolitique instable, des accidents dans le ciel et sur nos routes qui nous ont tous marqués, je souhaite aborder cette dernière partie de 2014 sur une note plus positive mais néanmoins objective.

La rentrée scolaire est sur de bons rails. L'arrivée de Laurence THOMY (nouvelle directrice) me donne à penser que tout se passera bien. Après trois week-ends de bénévolat et des travaux réussis à hauteur de nos attentes, nous sommes dans les meilleures conditions pour avancer positivement.

L'équipe du conseil municipal fait elle aussi sa rentrée. Tous les dossiers en cours seront réactivés à cette occasion. Les travaux sur la commune vont continuer, notamment l'éclairage public qui sera mis aux nouvelles normes avant l'automne.
La commission voirie remettra prochainement son diagnostic et un planning prévisionnel de travaux par ordre de priorité.
Comme annoncé, les travaux du clocher seront réalisés par la société BODET courant septembre.
La communauté de communes reprendra également ses travaux, notamment avec le PLUi dont vous trouverez quelques éléments dans ce bulletin municipal.

A l'heure où je rédige ce mot, je n'ai pas d'élément sur la rentrée sociale des entreprises, mais sachez que je reste particulièrement mobilisé au travers de la communauté de communes, sur le dossier SIMPA.

Pour conclure, je souhaite à toutes les associations une rentrée riche et énergique. Je crois et reste persuadé que sur le plan associatif tout reste à notre portée. La réussite ne dépend que de l'investissement de tout un chacun.

Bonne rentrée à tous.

Jésus CERVANTES
Maire de La Villeneuve au chêne

ModifierPDF
(Non enregistré)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 28 AVRIL 2014

Le quorum atteint, le conseil municipal a délibéré comme suit :

❒ Il a approuvé le compte-rendu de la séance du 14 avril 2014.

❒ Le maire a remis à M. André PLANSON le diplôme de maire honoraire.

❒ Il a adopté le budget primitif de l'exercice 2014 dont la balance se décompose comme suit:

Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
Dépenses:	445 069 €	Dépenses :	265 467
Recettes :	445 069 €	Recettes :	265 467

❒ Il a entériné les délibérations de la régie électrique notamment

- en approuvant le compte administratif et le compte de gestion qui révèlent pour l'année 2013 un excédent de 8 741.87 € en section d'exploitation et un excédent de 838.41 € en section d'investissement.
- en adoptant le budget primitif 2014 de la régie électrique de La Villeneuve au Chêne qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement	**Section d'investissement**
Recettes : 233 260 €	Recettes : 9 335 €
Dépenses : 193 770	Dépenses : 9 335 €

- en adoptant les propositions d'amortissements définies par la Régie électrique de La Villeneuve au Chêne
- en approuvant la modification tarifaire relative à la prise en charge des futurs branchements électriques ou modification de branchements à compter du 1er mai 2014.

❒ Il a procédé au renouvellement du CCAS composé de 10 membres (5 membres issus du conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire). Le Maire est président du CCAS.

❒ Une liste de 24 commissaires (12 titulaires -12 suppléants) a été constituée et sera proposée pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID)

❒ Il a décidé la mise en place de la dématérialisation complète des flux comptables via le protocole PESV2

❒ Il a voté l'attribution d'une subvention de 300 € à l'A.P.E de l'Orient nouvellement créée pour assurer l'organisation des fêtes des écoles.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2014

Modifier PDF
(Non enregistré)

Le quorum atteint, le conseil municipal a délibéré comme suit :

❒ Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 avril 2014.

❒ Par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, il décide d'engager la restauration du beffroi. Il souhaite connaitre la procédure de classement des cloches au titre des monuments historiques, les 3 cloches ayant été créées avant la Révolution Française (l'une d'elle est déjà classée).

❒ Il approuve à l'unanimité la modification statutaire de la communauté de communes des Rivières qui prévoit un bureau composé d'un Président, de 5 vice-présidents et de 12 membres (au lieu de 11 actuellement)

❒ Il valide et autorise le Maire à signer la convention médicale entre le SDIS et la commune pour détermination de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers volontaires.

❒ Il désigne les membres élus au nouveau CCCSPV.

❒ Il retient le devis du SLA de Bar sur Seine pour les travaux de marquage au sol sur les voiries communales. Montant H.T de l'opération 139.42 €

❒ Il décide d'attribuer une subvention d'équilibre de 1500 € à La Ligue de l'Enseignement pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs du Centre Yvonne Martinot.

❒ Il approuve le reclassement d'un agent communal, validé préalablement par la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube.

❒ Il décide la réalisation des travaux aux écoles notamment l'installation de grands placards dans le dortoir de l'école maternelle et la création d'un auvent à l'école maternelle pour entreposer les jouets laissés à l'extérieur. Par ailleurs, en raison d'une hausse des effectifs à la prochaine rentrée scolaire, il décide l'achat de 2 tables avec sièges attenant pour l'école primaire et 4 chaises pour l'école maternelle pour un montant total de 782.88 € TTC.
Il se déclare favorable au renouvellement de la location du bassin pour permettre aux enfants scolarisés à Mesnil Saint Père d'apprendre à nager à la piscine.

❒ En raison de plusieurs réclamations d'habitants du lotissement rue du Pré sur la divagation de nombreux chats errants, il est décidé de prendre contact avec une association chargée de capturer les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien puis les relâcher dans les mêmes lieux de leur capture après avoir été stérilisés et identifiés. En échange de la prestation fournie, la commune versera une subvention à l'association dont le montant sera déterminé ultérieurement.

COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2014

Le quorum atteint, le conseil municipal a délibéré comme suit :

❒ Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

- M. Jésus CERVANTES a été élu délégué.
- M. Thierry BRACKE, Mme Brigitte VILLAIN et M. TISSOT ont été élus respectivement 1er, 2ème et 3ème suppléant.

Modifier PDF
(Non enregistré)

VIE COMMUNALE

- ***TRAVAUX EFFECTUES***

par le SIVU

-Dans la grande rue : préparation des accotements en vue de semer l'herbe et pose d'un regard
-Travaux de tonte
-Changement de panneaux

- Rue Altenbach : réparation d'une buse cassée

par l'entreprise CHAPELLIER
Rue du stade : pose d'une buse

- ***OPERATION DE FLEURISSEMENT***

Le fleurissement de la commune fait partie du programme de la nouvelle municipalité.
Quelques habitants du village ont émis le souhait de s'associer à cette opération. Et nous les en remercions très sincèrement.
Lors d'une visite de la commune, par l'ensemble des membres de la commission, le choix s'est porté sur 15 emplacements à fleurir.

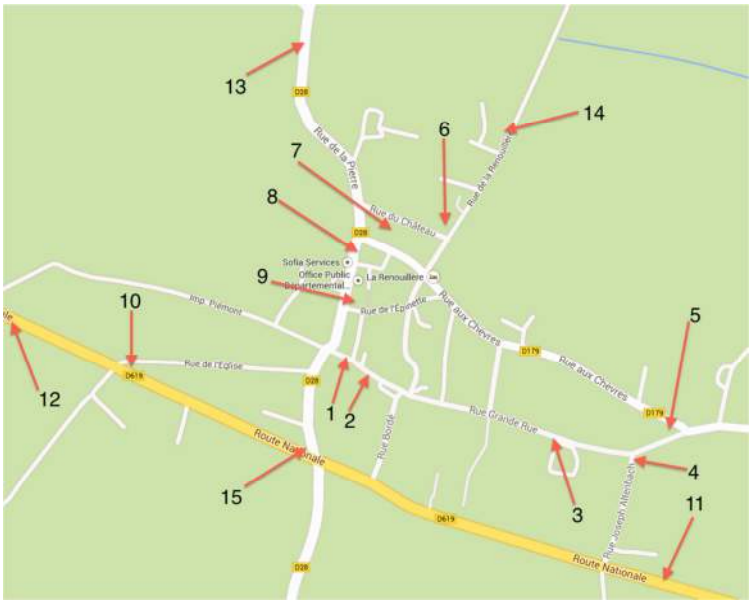

Au terme de cette étude, ceux qui le désiraient se sont vu attribuer la responsabilité d'un emplacement défini.
La première étape a été de fleurir les 3 auges en pierre situées rue de l'église (10), rue de la Pierre (9) et rue de la Renouillère (6) qui sont gérées respectivement par Brigitte VILLAIN, Aurélie MAROT et Anne BEAUVALET.
Le fleurissement de la mairie (1) a été pris en charge par Brigitte VILLAIN.
Jean-Paul MAIER a également aménagé un massif de fleurs vivaces devant sa propriété sis Grande Rue.
Récemment, Sophie Ockocki qui, avec l'aide de bénévoles : Bernadette et Guy Marot, Maria Djuricek, et Dominique Protat, ont préparé le terrain situé à la « patte d'oie » en direction de Champ sur Barse (5) pour aménager des massifs de fleurs.
A ce titre, la municipalité remercie M. le Maire de Vendeuvre sur Barse et Freddy Clerici qui nous ont aimablement fourni des cannas.
Enfin, une autre plantation, à l'initiative de Stéphane Gaillard et Frédérique Lécuyer, est prévue dans le secteur de l'école maternelle (8).
Les autres emplacements, non encore fleuris, seront étudiés l'année prochaine.
Bravo et merci à tous ces bénévoles pour le travail effectué durant ces derniers mois.

Romain TISSOT

- ***ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE***

Ce tracteur sera principalement utilisé pour la tonte du terrain de foot.

En accord avec M. Franck BRASTEL, cette tâche sera désormais exécutée par les licenciés du club de football et non plus par le SIVU.

- ***AVANCEE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)***

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un dossier majeur qui nous engage avec la communauté de communes des Rivières dans une réflexion en profondeur sur les deux ans à venir.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un des outils majeurs de ce travail d'anticipation des enjeux car l'urbanisme est à la croisée de toutes les problématiques : habitat, mobilité, activités, équipements, développement durable, etc.

Le PLUi indique, une fois rédigé, comment la municipalité et la communauté de communes veulent aménager l'espace, pour anticiper les mutations socioéconomiques et protéger son environnement ; il pose à plat les rails sur lesquels les villages doivent avancer, négocie le virage du renouvellement urbain, esquisse le visage local pour demain.

Modifier PDF

Plusieurs phases sont nécessaires :

(Non enregistré)

Le diagnostic énonce l'ensemble des enjeux et besoins identifiés au regard des prévisions économiques et démographiques en matière d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'habitat, de transport, de développement économique, d'équipements et de services.

Cet état des lieux motive les orientations retenues dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Qu'est-ce que le PADD ?
Où, comment et que construire dans les années à venir pour garantir un développement durable ? Habitat, déplacements, enseignement, environnement, entreprises, loisirs, culture… Quel sera le futur visage de notre région ?
Pour répondre à ces questions, la communauté de communes des Rivières définira son P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le P.A.D.D. exprime le projet urbain. Il définit une politique d'ensemble et précise les projets d'aménagement. Ce document fait partie intégrante du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplace le Plan d'occupation des sols (POS). Ce dernier donnait une vision purement réglementaire de l'aménagement d'une commune en imposant des règles de construction. Le PADD traduit des enjeux et un projet. En cela, il est plus lisible pour le citoyen.

Le règlement constitue la 3ème phase de concertation du PLUI.
Il s'agit de définir les outils réglementaires qui vont permettre de concrétiser le projet d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes des Rivières selon les orientations définies par le PADD.

Pour appliquer ces grandes orientations à l'ensemble des communes, des espaces naturels et de loisirs, la communauté de communes des Rivières dispose d'outils :

- Le plan de zonage et le règlement : ils définissent les caractéristiques et les règles de constructibilité en fonction des espaces concernés. Il existe 5 grandes typologies de zones : urbaines, d'activités, à urbaniser, agricoles et naturelles.
- Les orientations particulières d'aménagement : Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire qui présentent un potentiel de transformation et de développement.

Dernière étape, le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera soumis à l'enquête publique. Cette procédure ouverte à tous permettra à chacun de s'informer et d'exprimer ses appréciations, suggestions, voire contre-propositions préalablement à l'application du PLUi.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport, formulera un avis motivé et le transmettra aux Maires. Le Plan Local d'Urbanisme de la communauté de communes des Rivières, modifié le cas échéant, entrera en application après délibération du Conseil Communautaire.

Voilà ainsi résumé le lourd chantier que nous devrons mener à bien. Je ne manquerai pas de vous informer et de consulter toutes les composantes de ce projet.

Vous pouvez compter sur mon investissement pour défendre au mieux les intérêts de notre commune.

Jésus CERVANTES

- ***RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE DE LA BARSE ET DE LA FAUSSE RIVIERE***

Modifier PDF
(Non enregistré)

Le **SIBA** (Syndicat d'aménagement de la Barse amont) a été créé en 2010 et regroupe 8 communes : Champ s/Barse, La Loge aux Chèvres, La Villeneuve au Chêne, Longpré le sec, Mesnil s/Père, Montmartin le Haut, Puits et Nuisement et Vendeuvre s/Barse.

Le Président est M. David DUTHEIL.

Son but est de préserver, d'aménager et de restaurer la qualité de l'eau et l'écosystème.

Trois projets ont été retenus :
la restauration du ru de Beurey, l'aménagement de la traversée de Vendeuvre et la restauration de la ripisylve de la Barse et de la fausse rivière sur les communes de Champ s/Barse et de la Villeneuve au Chêne.

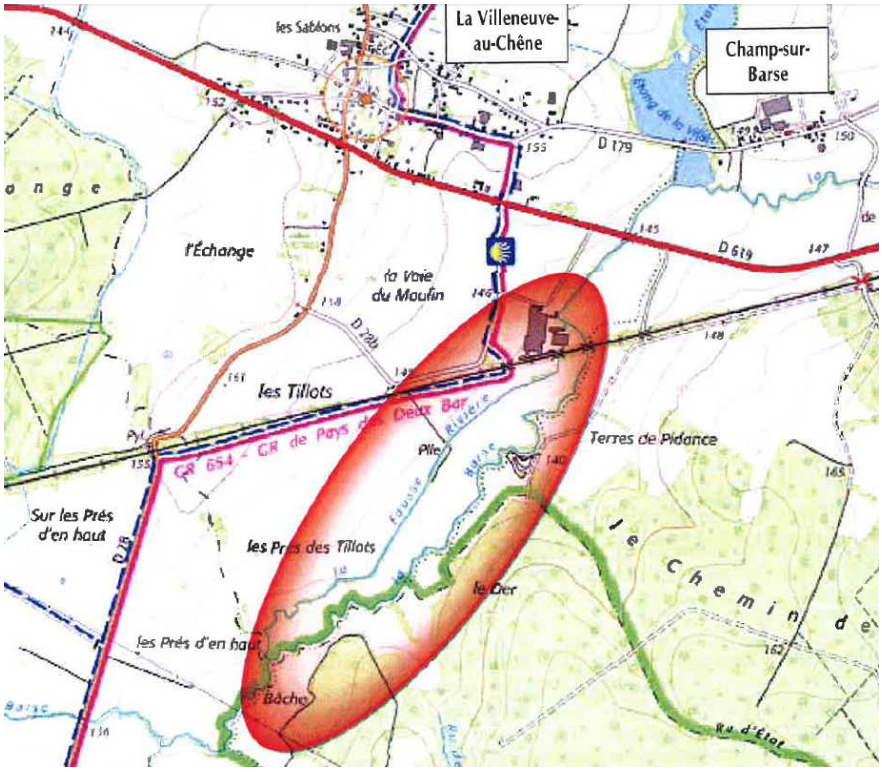

L'ensemble de ces travaux sont financés à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 20% par le Conseil Général de l'Aube. Le solde, soit 20%, est à la charge des 8 communes adhérentes au SIBA ; sachant que la Commune de Vendeuvre prend à sa charge 80% de la somme restante. Le calcul de la cotisation se fait par rapport au linéaire de Barse et au nombre d'habitants.

Les travaux consistent en l'entretien de la végétation de la Barse et de la fausse rivière (suppression, recépage, élagage d'arbres), le retrait des embâcles se trouvant dans le lit, la mise en place ou le remplacement de clôtures à 4 fils, la restauration des lieux d'abreuvement et la dotation de pompes à nez pour les animaux.

Ces travaux sont prévus pour cet automne.

Le coût de la restauration de la ripisylve de la Barse et de la fausse rivière s'élève à 90 154.48€ TTC.

Aurélie MAROT

- ***OPERATION CHATS***

Dans le précédent bulletin municipal, vous avez été informés de l'arrêté pris le 2 juin 2014 visant à limiter les populations félines errantes sur notre commune et de l'intervention programmée le 11 juin 2014 sur le secteur de la Renouillère.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Cette intervention a permis de capturer **8 chats errants** dont 5 femelles en gestation.

Sachez, d'autre part, que cette opération a coûté la somme de **541,44 euros** à la commune (en bénéficiant du concours de l'association « les amis des chats libres baralbins » à laquelle la commune s'est engagée à verser une subvention).

Il est rappelé aux propriétaires l'obligation de stériliser leurs chats, s'ils sont laissés en liberté, afin que cette charge n'incombe pas à la collectivité.
Vous trouverez ci-dessous un schéma relatif à la prolifération du chat qui parle de lui-même.

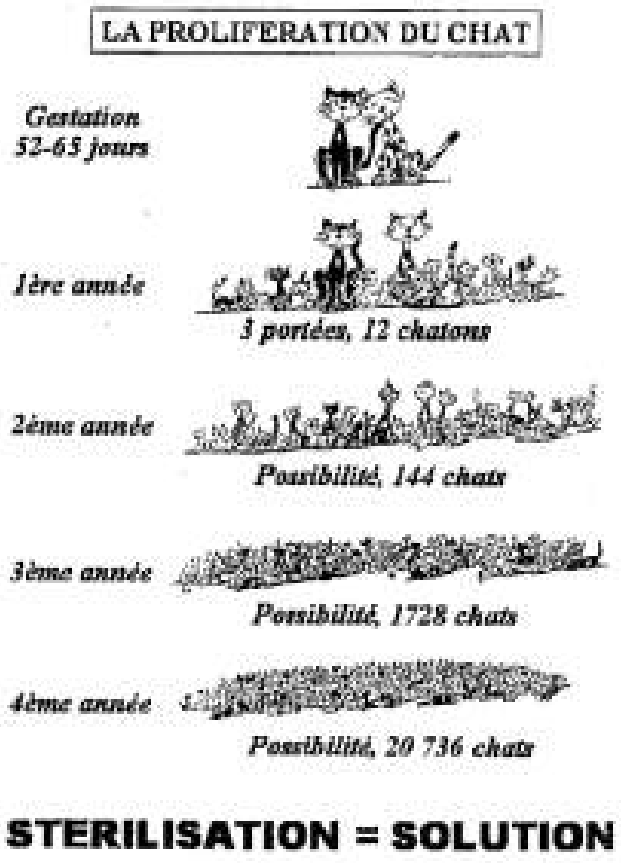

- ***RESTAURATION DU CLOCHER***

La cloche a toujours été un instrument de communication essentiel du fait de la portée étendue de sa "voix".
On lui attribue principalement des fonctions d'alerte (le tocsin) et des fonctions d'informations horaires. A ce titre, elles rythment les journées de travail des villageois et annoncent l'heure des offices.

Depuis plusieurs mois, les journées des villeneuvois n'étaient plus rythmées par les sonneries de l'angélus à 7h, 12h et 19h.

En effet, en raison de l'état de la charpente du beffroi, qui permet de recevoir les trois cloches respectivement de 1204kg, 951 kg et 717 kg, et du risque encouru par les paroissiens de continuer à faire sonner à la pleine volée les cloches, la municipalité a fait le choix de stopper leurs utilisations.

Néanmoins, en attendant les travaux de restauration programmés en septembre prochain, il a été demandé à la société campaniste BODET, en vue de célébrations religieuses à venir, de reprogrammer le tintement de l'angélus aux heures habituelles. Certes, cette sonnerie est moins audible mais elle permet de rythmer de nouveau nos journées et de jouer son rôle d'annonceur.

C'est ainsi, que les cloches de l'église Saint Nicolas ont accueilli les fidèles, le 18 mai dernier, lors de la messe de secteur.

Accueil de Sophie MARTIN

Messe célébrée par M. l'Abbé Bécard

Après un discours empreint de solennité, Mme Sophie MARTIN a remercié très chaleureusement Monsieur l'Abbé BECCARD, qui a officié ce jour en tant que prêtre desservant, et l'équipe pastorale.

Aurélie MAROT

- ***CEREMONIE DU 14 JUILLET***

Reconnu fête nationale française depuis 1880, le 14 juillet commémore, dans la mémoire collective, la prise de la Bastille de 1789.

C'est ainsi, pendant que défilaient sur les Champs-Elysées nos troupes militaires et 78 nations invitées, que Monsieur le Maire de la Villeneuve au Chêne rappelait, à travers cette fête du 14 juillet, les fondements de notre République.

Après le dépôt de gerbe par Monsieur Boutiot, une minute de silence a été respectée par l'assemblée en mémoire de nos soldats morts pour la France.

Cette cérémonie s'est achevée par la remise de galons récompensant les avancements de grade des sapeurs-pompiers volontaires LASNIER Pascal en tant que Caporal et TESSIER Sébastien en tant que Sergent.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Aurélie MAROT

CALENDRIER

- 11 octobre 2014 12h00 – Salle des fêtes de LVAC - repas des anciens

Chaque année, depuis 56 ans, le CCAS invite ses séniors à se réunir autour d'une bonne table.

Ce moment d'échange et de convivialité remporte toujours un grand succès (80 participants en 2013) et c'est tout naturellement que la nouvelle municipalité a décidé de perpétuer cette tradition.

La tradition veut également que nos voisins et amis de CHAMP SUR BARSE et de LA LOGE AUX CHEVRES s'associent à notre commune pour partager cette journée.

C'est donc le samedi 11 octobre 2014 dès 12 heures que les aînés des 3 communes seront accueillis à la salle des fêtes de LA VILLENEUVE AU CHENE pour ce 56ème repas.

Un recensement rigoureux des ayants droits est effectué chaque année et une invitation personnelle est adressée à chacun d'eux, l'âge requis étant de 65 ans dans l'année. Les conjoints non ayants droits sont également invités.

Toutefois, une omission involontaire est possible en raison des mouvements de population et du fait que les nouveaux habitants ne se font pas systématiquement connaitre en mairie.

Aussi, toute personne qui n'aurait pas reçu d'invitation, alors qu'elle est âgée de 65 ans ou plus, est priée de se manifester au secrétariat de mairie.

Brigitte VILLAIN

BLOC NOTE

Modifier PDF
(Non enregistré)

PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVIERES

Tous les 2 mois généralement le 1er jeudi de 10h00 à 12h00

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014	JESSAINS
JEUDI 23 OCTOBRE 2014	LA VILLENEUVE au CHENE
JEUDI 11 DECEMBRE 2014	LA VILLENEUVE au CHENE

Tous les mois généralement de 10h00 à 12h00

JEUDI 12 SEPTEMBRE 2014	VENDEUVRE/BARSE
JEUDI 09 OCTOBRE 2014	VENDEUVRE/BARSE
JEUDI 13 NOVEMBRE 2014	VENDEUVRE/BARSE
JEUDI 11 DECEMBRE 2014	VENDEUVRE/BARSE

Adressez-vous à votre Mairie ou à la communauté de communes pour renseignements et inscription

ETAT CIVIL

NAISSANCE

- **BRASTEL Kaylie née le 30 juin 2014 à Troyes** de Franck et Aurélie BRASTEL domiciliés 33 rue aux Chèvres

PARRAINAGE CIVIL

- **KARIM EL IDRISSI Noé parrainée le 8 juin 2014** fils de Mehdi KARIM EL IDRISSI et de Nathalie CUDEL

MARIAGES

- **CATALANO Anna et BONENFANT Nicolas** mariés le 26 juillet 2014
- **ARNOULT Florence et CHEVALIER Jean-François** mariés le le 16 août 2014
- **MARCHAIS Aurélie et MICHON Romain** mariés le 30 août 2014

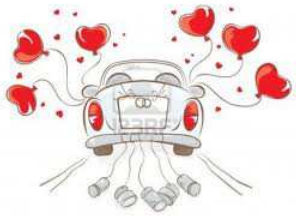

DECES

- **GILLET Pierre** décédé le 27 mai 2014 à Troyes
- **MUNOZ Roger** décédé le 21 août 2014 à TROYES (domicilié à Champ sur Barse)

Modifier PDF
(Non enregistré)

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- ***Spectacle des écoles***

Mesnil Saint Père le vendredi 13 juin 2014

Justin le petit lapin
Classe de maternelle des tout petits
(Mme GUICHARD)

Les légumes font la fête
Classe de maternelle des moyens et des grands
(Mme TOURTOIS)

Classe des CP CE1
(Mme DOYEN)

Spectacle « Voyage à Paris »
Classe de Mme CAILLEUX et Mme POTIER CANON)
Photos fournies par Sophie OCKOCKI

- ***Institutrices : départs et arrivées – effectif par classe***

ECOLE MATERNELLE **Place de la Charme** **La Villeneuve au Chêne**	ECOLE PRIMAIRE **Grande rue** **La Villeneuve au Chêne**	ECOLE PRIMAIRE **Rue du 28 août 1944** **Mesnil St Père**
Institutrices : Laurence TOMY (qui remplace Isabelle GUICHARD) en tant que **Directrice** Effectif : 4 tous petits + 10 petits et Stéphanie TOURTOIS Effectif : 17 moyens + 12 grands	Institutrice : Laura GUERRE GENTON (qui remplace Florence DOYEN) Effectif : 17 CP + 8 CE1	Institutrices : Rachel CAILLEUX et Mme BOULANGER Effectif : 8 CE2 + 9 CM1 Estelle POTTIER-CANON Effectif : 6CM1 + 14 CM2

- ***Mise en place des rythmes scolaires***

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour but de répartir les 24 heures de classe sur la semaine permettant ainsi d'alléger les journées et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. C'est ainsi qu'à la rentrée, les enfants auront désormais cours le mercredi matin.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Les municipalités de Champ sur Barse, la Loge aux Chèvres, Mesnil Saint Père et la Villeneuve au Chêne ainsi que les administrations de l'Etat concernées et les parents d'élèves se sont réunies à plusieurs reprises pour mettre en place cette réforme.
Ils ont souhaité que ces activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignements tournent autour de 3 thèmes :

- Le développement du goût de la lecture et de l'art,
- L'éveil à la citoyenneté à travers le sport, l'environnement, la découverte du milieu local …
- Le développement de l'esprit mathématique et scientifique de nos têtes blondes.

Pour mener à bien ce projet éducatif, ils ont décidé de faire appel à la Ligue de l'enseignement.

Cette tâche a été donnée à la Directrice du centre de loisirs Yvonne Martinot à Mesnil Saint Père, Mme Mirzeta KRDZALIC.

Outre l'organisation des plannings d'activités, elle aura également en charge la formation et la gestion du personnel.
En effet, les enfants seront encadrés par des professionnels et des bénévoles :

- Ecole de Mesnil saint Père (CE1 CM1 CM2) : 1 animatrice de la Ligue de l'enseignement + 1 bénévole
- Ecole primaire de La Villeneuve au Chêne (CP CE1) : 1 animatrice de la Ligue de l'enseignement + 1 bénévole
- Ecole maternelle de La Villeneuve au Chêne (Petite Moyenne et Grande sections) : 1 ATSEM Mme Ambroise + 1 animatrice de la Ligue de l'enseignement + 1 bénévole.

Sur le plan pratique, les inscriptions se font au trimestre au même titre que la cantine scolaire.
Afin de respecter le rythme biologique des enfants et les horaires de ramassage scolaire, il a été demandé une dérogation afin que ces activités périscolaires se déroulent les mardis et les vendredis après les cours soit de 15h30 à 17h00 – sachant que les élèves auront une récréation de 15h30 à 15h45. Il est à noter que les enfants resteront dans leur classe respective.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que ces activités sont totalement prises en charge par les municipalités avec l'aide d'une dotation de l'Etat. Cependant, elles représentent un coût pour les communes. C'est pourquoi, la part du bénévolat est très importante. Aussi, si vous souhaitez partager vos passions ou tout simplement apporter un peu de votre temps à nos enfants, n'hésitez pas à contacter les Maires des communes concernées ou bien Mme KRDZALIC au 03.25.41.60.03/alsh-mesnilsaintpere@laligue10.org.

Mme KRDZALIC recherche également, pour enrichir ses fournitures pédagogiques, du matériel de récupération tel que des rouleaux de papier WC, des bouchons de bouteille plastique, des bouchons en liège, des tissus, du papier peint, de vieux T-shirts, des casquettes…que vous pourrez remettre aux animatrices ou en mairie.

Aurélie MAROT

- ***Travaux effectués à l'école maternelle***

Sous l'initiative de la municipalité, une équipe de bénévoles, pilotée par Romain TISSOT, a entrepris quelques travaux de rénovation et d'aménagement à l'école maternelle de la Villeneuve au Chêne.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Ces opérations se sont déroulées dans une ambiance bon enfant les samedis 19, 26 juillet et 2 août dernier.

Repas du midi

AVANT TRAVAUX		APRES TRAVAUX
Mise en place de blocs dans les sanitaires		
Mise en place d'un grand placard dans le dortoir		
Construction d'un auvent pour entreposer les jouets laissés sous le préau		
Travaux de peinture dans la classe de Mme TOURTOIS		

Un grand merci pour les conseils, le savoir-faire et le savoir-être que chaque participant a bien voulu offrir durant ces 3 jours.

Aurélie MAROT
Romain TISSOT

Modifier PDF
(Non enregistré)

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION MUNICIPALE DES LOISIRS

- ***Jeux du 13 et 14 juillet et repas***

Cette année, pour ce 14 juillet, l'association municipale des loisirs avait organisé un programme d'activités.
Ainsi, la veille, nos sportifs ont pu se défier sur une course de 5,4 kms travers les rues du village.
La course « enfants » a été gagnée par Guillaume PASSE et celle des adultes par Denis REMY.

Puis, place à un moment très attendu par les enfants : la retraite aux flambeaux. C'est donc à 22 heures, que la fanfare de la Villeneuve a ouvert la marche en musique.
Le cortège s'en est allé à travers les rues du village pour rejoindre le stade où a été tiré le feu d'artifice.

Le traditionnel bal populaire a clôturé cette belle soirée.

Le lendemain, après la cérémonie au monument aux morts, le repas champêtre a rassemblé 91 convives.

Dans l'après-midi, des jeux ont été proposés aux enfants pendant que les adultes disputaient un concours de boules.

Grâce à l'implication des bénévoles de l'association municipale des loisirs, ces deux jours de festivités ont été un succès.

Merci à tous

Aurélie MAROT
Sophie OCKOCKI

APE DE L'ORIENT

Le vendredi 13 juin 2014, après la kermesse, l'association a proposé aux familles un plateau repas à déguster à la salle des fêtes de la Villeneuve au Chêne.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Après midi gâteaux offerts par l'association

Le repas s'est passé dans la joie et la bonne humeur.

Nous étions 116 adultes et 69 enfants.
Pour une première, c'est une réussite.

La Présidente, LAINE Jennifer, remercie tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de ce cette soirée qui s'est achevé en dansant.

A l'année prochaine!

Sophie OCKOCKI

Le Villeneuvois

Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC
Directeur de publication :
Jésus CERVANTES
Maquette/rédaction :
Aurélie MAROT

Le bulletin municipal a besoin de votre participation pour vivre

Si vous souhaitez que l'on couvre un évènement, vous pouvez prendre contact avec les services de la mairie au 03.25.41.35.05.

Une adresse mail com.lvac@gmail.com est également à votre disposition pour la transmission d'articles et de photos.

Aurélie MAROT

Modifier PDF
(Non enregistré)

MISE A L'HONNEUR

Stade Villeneuvois

Présentation du club de football

Le Club de football de la Villeneuve au Chêne a été créé en février 2012 par une bande de copains : 5 villeneuvois (Franck Brastel, Julien Simon, Rémi Beauvalet, Mathieu Villain, Baptiste Bachelery) et 1 non-villeneuvois (Mickael Zimmermann domicilié à l'époque à Lusigny sur barse).

Cette association a pour but de promouvoir la pratique et le développement du football au niveau des séniors et des jeunes.

Son siège est fixé à la mairie de La Villeneuve au Chêne.

Extrait de l'article paru dans le journal local en date du 1er mars 2012

« C'est une réelle satisfaction pour moi que de voir un groupe de jeunes gens prendre en main un tel dossier et créer une structure sportive dans notre commune. Cela augure d'une volonté, d'un sérieux de ce groupe de jeunes qui a l'objectif final de dynamiser encore un peu plus notre village, et je ne peux que les encourager à réussir car ils le méritent. Le conseil municipal va prendre une décision définitive à court terme car il y a lieu de budgétiser ce projet qui n'est pas gratuit.» André Planson ancien Maire de LVAC -

L'association est affiliée à la Fédération Française de Football.
Elle se compose de membres actifs, honoraires et de bienfaiteurs.

Le Président : F. BRASTEL

ORGANIGRAMME

Président et arbitre auxiliaire : Franck BRASTEL (06 48 97 67 94)
stadevilleneuvois@outlook.fr
Secrétaire : Aurélie BRASTEL
Trésorier : Mathieu VILLAIN

Nombres de licenciés pour l'année 2014/2015 : Le club compte, à ce jour, 40 inscriptions dont un peu plus de la moitié sont domiciliés sur la commune de LVAC.

Signification de l'écusson

Le Stade Villeneuvois a fait appel au savoir Mme Adeline SUR créer un écusson représentant le club.

Modifier PDF
(Non enregistré)

A l'unanimité, il a choisi de rappeler le nom de la commune de La Villeneuve au Chêne en donnant à cet écusson la forme d'un gland avec à l'intérieur 3 feuilles de chêne, tout cela sur des tons vert et marron,
un ballon pour représenter le sport en question,
2012 pour rappeler l'année de création du club,
et les initiales (SV) de Stade Villeneuvois.

La création d'un site internet

Le Stade Villeneuvois s'est doté d'un site via le portail FOOTEO.
Depuis sa création en 2012, c'est près de 145 000 visiteurs qui ont consulté ou communiqué sur *stadevilleneuvois.footeo.com*.

C'est un véritable outil de communication où les équipes, les joueurs et les dirigeants peuvent recevoir, entre autres, leurs convocations et commander leurs tenues de jeu via la boutique.
De plus, tout novice peut découvrir le club à travers son historique et ses procès-verbaux et suivre l'équipe par le biais de rubriques mises à jour très régulièrement (calendrier des entrainements et des matchs, résultats, classement).

Enfin, ils n'hésitent pas à faire partager leurs joies et leurs déceptions en postant des articles et photos rappelant des évènements heureux ou malheureux touchant les familles membres du club.

L'achat de maillots

Chaque équipe doit posséder deux jeux de maillots : un pour les matchs à l'extérieur et un pour les matchs à domicile ou lorsque l'équipe adverse est vêtue des mêmes couleurs que le Club qui accueille. Il fallait donc prévoir l'achat 2 maillots de couleurs différentes pour les 11 joueurs et pour les 3 remplaçants.

Trois sponsors ont accepté de participer à cette dépense onéreuse :
L'architecte Luc RENARD à La Villeneuve au Chêne a financé en totalité les maillots bordeaux tandis que **la résidence Le Parc du Château** à Vendeuvre sur Barse et **le restaurant L'Epicurien** à Lusigny sur Barse ont payé la tenue de couleurs marron et verte.

A noter que les jeunes joueurs vont également être équipés de maillots récemment achetés par le club.

L'équipe des séniors

Modifier PDF
(Non enregistré)

L'équipe de Séniors est actuellement classée en 3ème division du district Aube de football.

Equipe Sénior 2012/2013
Classement : 6ème sur 13 équipes avec 65 points.

En haut (de gauche à droite) : SIMON Jérémy ; ZIMMERMANN Mickael ; LEQUEUX Yannis ; MARTIN Clément ; VILLAIN Mathieu ; VAN IMSCHOOT Thomas ; BEAUVALET Rémi ; HENRIOT Jean ; FEVRE Ludovic ; JEUNE Thibaud ; BRASTEL Franck.
En bas (de gauche à droite) : SIMON Julien ; GABRIEL Romuald ; OUILLON Christophe ; OLIVE Christophe ; DJURICEK Sony ; DEGAND Jérémy ; BASILE Jérémy.

Equipe Sénior 2013/2014
Classement : 8ème/10 équipes avec 35 points.
Ce résultat trompeur vient du fait que beaucoup de joueurs ont été blessés plus ou moins gravement cette année.

En haut (de gauche à droite) : VAN IMSCHOOT Thomas ; STEVENIN Jimmy ; TONNELIER Julien ; SENEPART Yannick ; ZIMMERMANN Mickael ; FANTIN Antoine ; SAAD Abdelkader ; SIMON Julien ; VANDERSCHOOTEN Clément ; ZETTOR Thibault ; HERNU Kevin.
En bas (de gauche à droite) : BRASTEL Franck ; SAUTAS Joffrey ; JEUNE Thibaud ; BEAUVALET Rémi ; BONENFANT Anthony ; VILLAIN Mathieu ; BAZILE Jérémy ; FAIVRET Yann ; BONNETERRE Nicolas ; FAIVRET Hugo.

Equipe Sénior 2014/2015

Les Séniors jouent en moyenne une trentaine de matchs (matchs amicaux, matchs de coupe et championnat) par saison.

Coût de la licence Séniors pour l'année 2014/2015 : 40 euros.

Match amical AS Beurey/ SV
dimanche 24 août 2014

Le Stade villeneuvois, c'est également….

Bien conscient que l'avenir sera assuré par les jeunes, le club s'est ouvert aux enfants.

L'objectif du club est de les initier à la pratique du football dans un esprit de fairplay, de respect et de convivialité.

Jusqu'à présent, les enfants, encadrés par Franck BRASTEL, s'entrainaient sur le stade de LVAC.
A compter de la saison 2014-2015, le Stade Villeneuvois et le club de foot de Vendeuvre sur Barse (l'US Vendeuvre) s'unissent pour regrouper leurs jeunes.
Cette collaboration a fait naître l'Union sportive Vendeuvroise et Villeneuvoise (USVV).

Ce groupement concerne les enfants de 6 ans (U6) à 13 ans (U13).
Environ 15 jeunes provenant de l'équipe de La Villeneuve intègreront l'USVV à la rentrée. Cette union permettra aux plus petits de goûter aux plateaux et aux 10 – 13 ans aux championnats, comme les grands !

Coût de la licence jeunes pour l'année 2014/2015 : 30 euros pour les 6/11 ans et 35 euros pour les 12 et 13 ans.

Le terrain de foot rue du stade

Auparavant, le stade était situé devant l'usine ALLIA.

En 1986, la municipalité a entrepris la réalisation de travaux de nivellement et d'engazonnement du terrain, d'extension du réseau de distribution et d'éclairage public et la réalisation d'un parking pierré.

Mais ce n'est qu'en 2012 que le terrain de foot reprend vie avec le concours des membres de l'association Stade Villeneuvois.

En août 2014, la municipalité a acheté un tracteur tondeuse - largeur de coupe 1 mètre 22.
D'un commun accord, le club s'engage d'entretenir la pelouse naturelle avec ce nouveau matériel. Cette collaboration permet à la municipalité de ne plus faire appel au SIVU.

Les demandes de local pour ranger le matériel et vestiaire restent à l'étude et feront l'objet d'une prochaine étape.

Modifier PDF
(Non enregistré)

Les entraînements

DJURICEK Jano

Les Séniors ont repris leur entrainement depuis le 6 août dernier. Ils sont encadrés par Franck BRASTEL et Jano DJURICEK.

Ces entrainements se déroulaient, l'année passée, les vendredis à 19h00 sur le stade de la Villeneuve au Chêne (du lundi suivant le changement d'heure d'été au 15 septembre) et les jeudis à 20h30 au gymnase du COSEC de Vendeuvre sur Barse (du 16 septembre au vendredi précédent le changement d'heure d'été).

A noter que la municipalité s'est engagée à équiper, dans les mois à venir, le terrain de foot d'un éclairage adéquat permettant ainsi de jouer sur le terrain malgré la nuit tombante.

Séance d'entrainement du 20 août 2014 :

Les manifestations organisées

Le stade villeneuvois s'ouvre vers l'extérieur en organisant des évènements tels que des concours de belote et de pétanque ou encore un loto à la maison de retraite de Vendeuvre sur Barse.
Dernièrement, le club a fait preuve d'une idée innovante en proposant aux habitants de visionner les matchs de la France lors de la coupe du monde à la salle des fêtes de LVAC. Un moment convivial apprécié de tous et qui leur a permis de faire des bénéfices grâce à la vente de sandwichs et de boissons.

Le mot du Président - Franck BRASTEL

« Pour cette rentrée de septembre, le Président espère une année fructueuse, beaucoup plus que la saison dernière où l'équipe séniors a accumulé les blessures et la poisse. L'objectif pour l'équipe Séniors est de figurer le plus haut possible dans le classement. Par ailleurs, la création des équipes de jeunes va dynamiser encore plus le club et le village.»

Aurélie MAROT

Avec la participation de Messieurs Franck BRASTEL et Mathieu VILLAIN

Modifier PDF
(Non enregistré)

PRESSE LOCALE

Correspondant presse : André PLANSON, maire honoraire

Première cérémonie pour le Maire et la nouvelle municipalité, cérémonie associée à la fête patronale, calendrier grégorien oblige.

Forte participation à la cérémonie officielle commémorant l'armistice qui mettait un terme à cette deuxième guerre mondiale. Première cérémonie pour Jésus CERVANTES, le nouveau maire de la commune qui officiait pour la grande première, entouré de ses trois maires-adjoints et de son conseil municipal avec, comme habituellement, les associations locales, les sapeurs-pompiers avec drapeau en tête de cortège. Lors de la cérémonie officielle face au monument, le discours était prononcé par le 1er magistrat puis le dépôt de gerbes de fleurs au pied de la stèle par Serge BRIET, ceci dans un silence émouvant. Retour ensuite devant la mairie où l'Espérance Villeneuvoise régalait l'auditoire de quelques morceaux de musique adaptés pour la circonstance. Un vin d'honneur était ensuite servi dans la cour de l'école où chacun levait le verre de l'amitié à l'intention des peuples d'Europe aujourd'hui réunis… A noter que la collecte du Bleuet de France au profit de l'ONAC a rapporté la somme de 83 euros.

Ce 8 mai revêtait une couleur toute particulière puisqu'il correspondait avec le week-end de la fête patronale, 90ème du nom, puisqu'elle a vu le conseil municipal décider de la 1ère fête patronale en 1924, deuxième week-end de mai, la fête patronale se faisant auparavant le jour du Saint patron de la commune, Saint Nicolas, c'est-à-dire en plein hiver. Autrefois, la fête patronale revêtait un caractère exceptionnel, quelques trains supplémentaires s'arrêtant en gare pour réunir les familles et faire de cette traditionnelle fête, dans la joie, un évènement marquant, même si aujourd'hui, elle a perdu un peu de son aura, elle est encore très pratiquée en famille et entre amis.

Centenaire pour Elisée GRANDIN

Evènement marquant dans notre commune ce 12 juin 2014. Le doyen de la commune Elisée GRANDIN, de nonagénaire qu'il était est devenu centenaire.

La précédente centenaire n'était autre que Marthe BOUTIOT/BORGNIAT. Elle aussi a vécu une partie de sa vie à la ferme du Château. Ce quartier de la commune recèle t-il un air vivifiant. Nul ne peut le dire, néanmoins le dynamisme d'Elisée fait plaisir à voir. Toujours agréable, accueillant, il forme avec son épouse Odette, un couple remarquable de gentillesse et d'amabilité.

Jeudi 12 juin, sa famille, ses amis, Thierry BRACKE 1er maire-adjoint, Brigitte VILLAIN 2ème maire-adjoint, accompagnés de André PLANSON, maire honoraire, se sont rendus au domicile du centenaire pour fêter, en toute simplicité cet agréable doyen de la commune, bénévole au service de la commune puisque Elisée fut fontainier dès lors que le syndicat des eaux Vendeuvre/Beurey fut créé, il fut également directeur de la Régie électrique durant 14 années.

Modifier PDF
(Non enregistré)

En remerciement de ce don de bénévolat tout au long de sa vie active et à l'occasion de son centenaire, Elisée fut très ému du discours du maire honoraire alors même que, pendant ce temps, les cloches de l'église Saint Nicolas égrenaient joyeusement cent tintements pour marquer l'évènement.

Après les félicitations d'usage, les coupes pétillantes de mille bulles furent levées en lui souhaitant encore un long chemin dans cette commune qu'il affectionne particulièrement.

Tous ses amis s'associent pour féliciter le centenaire de ce parcours exceptionnel, en y associant Odette, son épouse, 94 ans, actuellement en milieu hospitalier, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement ….

Les vacances scolaires arrivent

11 juillet 2014

A pas de géant, les vacances scolaires arrivent avec un turnover annuel. Ainsi la directrice, Mme GUICHARD, prendra une classe à Nice. Agréable surprise : c'est Mademoiselle Laurence THOMY qui revient après quelques années d'absence pour prendre en main la direction des classes du RPI et gérer une classe maternelle.

Autre départ, celui de Mme Florence DOYEN, remarquable enseignante, ayant acquis une propriété à Dienville, elle a accepté un poste d'enseignement à Brienne le Château où elle s'occupera d'enfants scolarisés en difficulté comme elle le faisait à Wassy en Haute Marne avant de venir quelques années à La Villeneuve au Chêne. Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans ses nouvelles fonctions et réussite pour les enfants. Une enseignante continuera à enseigner dans notre RPI de La Villeneuve au Chêne, il s'agit de Mme Stéphanie TOURTOIS qui poursuivra l'éducation des maternelles grande section.

Mais avant la rentrée 2014/2015, les vacances d'été feront grand bien, tant aux écoliers qu'aux enseignantes.

A toutes et à tous, bonnes vacances.

Course à pied du 13 juillet et festivités des 13 et 14 juillet

Malgré la disparition du club sportif villeneuvois, qui n'a pas dépassé son cinquantenaire, la course à pied a eu lieu, comme les années précédentes, dans les rues de la commune, poursuivant ainsi une tradition désormais bien ancrée dans les jeux de la Fête Nationale, avec le même succès que les années précédentes et bien dans le cadre des festivités des 13 et 14 juillet. La course à pied des jeunes s'est résumée à une belle bagarre entre Jules GAILLARD, Paul ODIOT, qui vont bientôt défier leurs aînés.

Quant à la course des adultes, trois tours de la commune soit 5,4 kms, ce fut, une fois encore, une belle empoignade entre celles et ceux qui sont habitués à ce genre de course à pied. C'est ainsi que Denis REMY et la famille BACHELERY, père et fils, offrirent une belle empoignade avant de lâcher prise dans le 3ème tour mais rappelons tout de même que le président de l'Association Municipale des Loisirs compte 55 printemps. Bravo pour cette belle performance à Alain.

Les gerbes de fleurs offertes aux vainqueurs furent ensuite déposées sur les sépultures de Thierry GARNIER et Michel KERLAU, jeunes sportifs du C.S Villeneuvois, décédés accidentellement, où un instant de recueillement fut observé, à la demande du 1er maire-adjoint Thierry BRACKE … et puis devaient s'enchainer la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice au stade de football, puis la soirée s'est poursuivie fort tard à la salle communale où les danseurs devaient se retrouver pour une agréable soirée …

ModifierPDF
(Non enregistré)

Des sapeurs-pompiers honorés

La Fête Nationale du 14 juillet a été l'occasion d'honorer deux sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention de La Villeneuve au Chêne : Pascal LASNIER, sapeur de 1ère classe est nommé Caporal de sapeur-pompier volontaire. Quant à Sébastien TESSIER, celui-ci est nommé au grade de sergent au C.P.I de la Villeneuve au Chêne.

Félicitations à ces deux dévoués sapeurs qui, s'ils sont discrets n'en sont pas moins efficaces. Lors de la cérémonie officielle, Monsieur le Maire, Jésus CERVANTES a chaudement félicité ces deux récipiendaires. A notre tour, nous félicitons ces deux valeureux sapeurs-pompiers.

Françoise BERNAND-CROSSETTE victime d'un accident

Alors qu'elle était occupée à soigner des animaux comme elle le fait journellement Françoise BERNAND-CROSSETTE a été blessée par le décrochement et la chute d'un cornadi qui s'est détaché dans une étable. Blessée au visage, elle a été transportée dans une clinique troyenne où elle a reçu des soins appropriés. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Remise de médailles à la société ALLIA de La Villeneuve au Chêne

Le mercredi 23 juillet, le personnel de l'entreprise ALLIA, fabricant de céramique sanitaire à La Villeneuve au Chêne était convié à une remise de médailles à l'intention des plus anciens employés de l'entreprise, en présence de Monsieur Ed EVERTS, responsable SANITEC des usines céramique, Eric JAUFFRET, directeur industriel céramique, Daniel COROUGE, directeur des ressources humaines, Marc-Antoine MULLER, directeur des finances et Isabelle VOUILLON, responsable des ressources humaines. Michel COLOMBO, directeur de l'unité de production de La Villeneuve au Chêne devait intervenir avant que soient honorés 11 collaborateurs qui se voyaient récompensés pour 5 d'entre eux de la médaille GRAND OR pour 40 années de présence sur le site et pour 6 d'entre eux de la médaille OR pour 35 années de travail sur le site. Après cette remise de distinction, le verre de l'amitié était levé à l'intention de ces dévoués employés avant que ne sonne l'heure des vacances annuelles bienvenues car, en ces périodes de fortes chaleurs, la pénibilité est évidente dans les ateliers de production, aussi nous souhaitons de bonnes vacances au personnel.

GRAND OR (40 ans)

CARREAU Jean-Patrick
DE OLIVEIRA Adoration
DILL Jean-Pe
KERLAU Didier
KEUSCH Alain

Modifier PDF
(Non enregistré)

OR (35 ans)

BELTRAMELLI Marie-Odile
REMY Evelyne
STECKER Béatrice
GARNIER Jean-Pierre
GUERIN Philippe
VIECO Grégoire

Une belle leçon de dévouement aux classes du R.P.I - 8 août 2014
Chaque week-end et ceci depuis que les vacances scolaires sont engagées, un groupe de parents d'élèves s'est lancé à réaliser des travaux aux classes maternelles. Ainsi dans le dortoir, de grands placards permettent dorénavant de placer correctement le matériel scolaire d'où la facilité, à présent, de positionner l'ensemble du matériel qui auparavant gênait pour que les jeunes enfants puissent réaliser une sieste convenable. A noter que chaque semaine, la future directrice nommée pour la rentrée, participe efficacement à ces travaux. Il est vrai que cette enseignante est bien connue sur le site du RPI de La Villeneuve au Chêne pour avoir déjà pratiqué à La Villeneuve au Chêne. Il s'agit de Mme Laurence THOMY. Dévouée au possible, cette remarquable enseignante fait un maximum pour que les deux classes maternelles soient opérationnelles dès la rentrée, en conséquence de quoi, elle sacrifie sans hésiter quelques journées de ses congés d'été pour l'intérêt général. Même façon de faire pour Jésus CERVANTES, le nouveau maire, qui, à la tête de ses « troupes », est occupé d'installer un local pour mettre à l'abri les jouets et les jeux des maternelles. Là également, beaucoup de travaux en perspective qui n'impressionnent pas le 1er magistrat, pas davantage les conseillers municipaux ou les parents d'élèves. Mais chacun sait que rapidement le retour d'investissement sera là pour les enfants d'âge maternelle et les enseignantes auront beaucoup plus de confort pour faire travailler les jeunes écoliers. Ceci est tout à fait dans le droit fil de ce qui se pratique à La Villeneuve au Chêne, c'est-à-dire un volontariat sans faille et qui se pratique de longue date au niveau local, ce bénévolat favorisant le relationnel entre les membres des différentes associations locales, un bel état d'esprit qui permet de tracer les différentes perspectives bénéfiques pour les enfants et les adultes, ce dévouement étant exemplaire. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour l'intérêt général de la commune de La Villeneuve au Chêne.

Le 7 août 2014

LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE

Course-poursuite : un gendarme blessé

Les faits remontent au début de la soirée de mardi, à Vendeuvre-sur-Barse, lorsqu'un individu est repéré alors qu'il vole une voiture. Un plan de recherche est immédiatement mis en place par les gendarmes afin de l'intercepter. Et c'est à La Villeneuve-au-Chêne que le fuyard fait face aux militaires.

Afin d'échapper à l'interpellation, il aurait percuté la portière de l'un des véhicules de la gendarmerie alors que le chef de bord en sortait, le blessant légèrement à la jambe. Interpellé, le jeune homme âgé de 17 ans a été placé en garde à vue. Il devrait être présenté demain au juge des enfants en vue de sa mise en examen.

Noces d'Or pour Micheline et Etienne

Le 2 mai 1964, à La Villeneuve au Chêne, a eu lieu l'union civile de Micheline GRIMONT et d' Etienne MUNOZ. Cinquante années se sont passées, Micheline et Etienne souhaitaient que l'évènement soit dignement fêté. C'est chose faite puisque Micheline et Etienne ont convié leur famille à se réunir à la salle communale de La Villeneuve au Chêne. Ils étaient nombreux, les membres des deux familles à avoir répondu favorablement. Et durant cette journée, ce n'est pas que de souvenirs et d'anecdotes à se remémorer. Quelle belle journée pour le cinquantenaire de cette union solennelle. Assurément, cela va agrandir l'album photos de famille à feuilleter lors des mois d'hiver … Félicitations aux ex jeunes mariés

Modifier PDF
(Non enregistré)

Un ami de la commune s'en est allé, Roger MUNOZ nous a quittés,

Depuis quelques temps, nous savions que Roger rencontrait des ennuis de santé. Il avait été hospitalisé à plusieurs reprises mais l'insidieuse maladie ne lui a laissé aucun répit et, le 21 août, Roger décédait à l'âge de 63 ans. C'est un ami de tous les habitants de Champ sur Barse et de La Villeneuve au Chêne qui disparait laissant Michèle son épouse, Jérôme et Eddy ses enfants, dans le deuil et l'affliction. Roger, c'était l'amabilité même, agréable, accueillant, discret. Roger et Michèle étaient en temps libre. Ils auraient pu longtemps encore vivre paisiblement dans leur propriété à la lisière des bois, route de Thieffrain, malheureusement la vie en avait décidé autrement. Roger savait ce que le bénévolat voulait dire. Ainsi il était conseiller municipal de Champ sur Barse depuis 37 années et avait assumé la fonction de maire-adjoint durant 12 années. Il avait été sapeur-pompier durant 30 années au C.P.I de La Villeneuve au Chêne et était sapeur-pompier honoraire. Habitant la campagne environnante de notre commune, les champs et les bois n'avaient plus de secret pour lui ; il était d'ailleurs Président de l'Association des chasseurs de notre commune. Roger était un homme simple, respectueux des autres. Sa vie professionnelle aura eu pour cadre l'usine de céramique ALLIA. Sur le plan familial, il avait épousé Michèle, originaire de Thieffrain. De cette union étaient nés deux garçons, Jérôme et Eddy.

Ses obsèques civiles ont eu lieu Mardi 26 août, face à la mairie de Champ sur Barse, une foule d'amis étaient venus lui rendre un dernier hommage. Au cours de cette cérémonie, le maire de Champ sur Barse Francis DESIMPEL et le Maire de La Villeneuve au Chêne Jésus CERVANTES ont retracé la vie exemplaire du défunt où l'émotion était palpable, en présence de la compagnie de sapeurs-pompiers de La Villeneuve au Chêne sous les ordres du Chef de corps Didier KERLAU, une délégation des sapeurs-pompiers du centre de secours de Vendeuvre sur Barse Drapeau de l'Union Départementale en tête, le lieutenant honoraire Daniel LAURENT, les membres du conseil municipal, et puis la population des deux communes en grand nombre, Jean-Michel CHAPELLIER, maire de La Loge aux Chèvres etc…

Puissent ces nombreuses marques de sympathie atténuer l'immense chagrin de Michèle et de ses fils, ainsi que sa famille à qui nous présentons nos plus sincères condoléances en les assurant de toute notre compassion.

Modifier PDF
(Non enregistré)

DANS LE RETRO

Description géographique

Notre village est décrit ainsi :
La Villeneuve au Chêne est située « à cinq quart de lieues de Vandeuvre au couchant, où il y a église, cure et paroisse Saint Nicolas, terrain sableux, bons fruits et pâturages, mais peu agricole à cause de la proximité des bois, qui occupent la plupart des habitants, un ancien château fort et un beau parc tout proche, et beaucoup d'étangs. Le finage traversé, dans sa partie orientale, par la rivière de Barse et par la grande route de Paris à Langres ».
La Villeneuve au Chêne était « presqu'entièrement peuplée de châtaigniers ».

Origine du nom

Au 8ème siècle, le nom attribué aux localités rappelait en général celui des fondateurs ou des bois, fontaines ou ruisseaux près desquelles elles étaient construites.
A cet époque, « le mot bourg ou village n'était pas d'usage, une simple métairie s'appelait ville ».

L'origine du nom de la Villeneuve au Chêne est Nova Villa (1113).
En 1244, la "nouvelle ville" est vendue au Croisé Gérard de Durnay et prendra le nom de Vilenueve puis de La Vileneve.
C'est en 1553, que l'on retrouve la trace de Villeneuve au chêne puis Villeneufve au Chesne en 1600.
Le qualificatif au Chêne rappelle l'existence du Chêne, lieu détruit, dont la Villeneuve était voisine.

Source : Dictionnaire topographique de l'Aube de Théophile BOUTIOT et Emile SOCARD, dictionnaire historique de la Champagne méridionale d'Alphonse ROSEROT, Témoins d'hier et d'aujourd'hui au Pays de Vendeuvre de Roger BERTHELIER - carte de Cassini

Le 4 décembre 1544, le Marquis de Mesgrigny, conseiller au baillage de Troyes, acquiert la commune. C'est ainsi que le village prendra successivement les noms de La Villeneufve Mesgrigny en 1646 puis La Villeneuve Mesgrigny en 1657.

A la Révolution Française, toutes les références à la monarchie ou à la noblesse seront gommées.
Notre commune peut enfin retrouver son Chêne !

Aurélie MAROT